

**COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE
DE PIRIAC
Jeudi 21 mai 2026
Base nautique Damien Seguin**

Ordre du jour

- Approbation du relevé d'échanges du conseil portuaire du 17 octobre 2025
- Rapport d'activité du délégataire
- Questions diverses

Membres du conseil portuaire présent.es

Mme Lydia MEIGNEN, présidente du Conseil portuaire et Président des Ports de Loire-Atlantique,
M. Emmanuel JAHAN, directeur de Loire-Atlantique Nautisme,
M. Alexandre LAMARTHE, commandant de port, les Ports de Loire-Atlantique,
M. Christophe GUÉNA, responsable du port de Piriac, Loire-Atlantique Nautisme,
MM. Jérôme DANGY, Daniel PAYEN, Patrick MORICEAU et Thierry BRANELLEC représentant les plaisanciers, désignés par le CLUPP,

Invité.es

Mme Emmanuelle DACHEUX, Maire de la Commune de Piriac
M. Gildas GUGUEN, directeur général, les Ports de Loire-Atlantique,
Mme Séverine GUILLLOU, référente exploitation, les Ports de Loire-Atlantique,

OUVERTURE DE SÉANCE

Le quorum n'est pas atteint, Mme MEIGNEN propose toutefois de tenir la séance avec l'accord favorable des membres présents et ouvre le conseil portuaire

Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 17 octobre 2025

Le procès-verbal du conseil portuaire du 17 octobre 2025 ne peut pas être adopté en l'absence de quorum

Rapport d'activité du délégataire présenté par Loire-Atlantique Nautisme

Bilan de la saison 2026

- Travaux, équipements et services

A la question d'un usager concernant les délais d'attente:

- 2 à 3 ans pour les bateaux de 5 m
- Minimum 5 ans pour les 6 m et plus

Les usagers demandent la possibilité d'améliorer la présentation en y intégrant un graphique explicatif.

Par ailleurs, il est questionné la mise en avant de solutions alternatives aux personnes en liste d'attente (places temporaires, hivernage, intersaison...).

LAN rappelle que l'inscription sur liste d'attente s'effectue désormais via la plateforme *Easy Boat Place* (gratuite la première année), avec une option pour demander un contrat saisonnier dans l'attente d'une place.

Pistes de réflexion nécessitant d'être encadrées :

- Développement de la copropriété
- Création d'un réseau ou club de propriétaires
- Mise en relation entre des usagers en attente et les plaisanciers hésitant à poursuivre leur activité (réduction des charges pour le propriétaire)

Enjeux identifiés :

- Maintenir l'équité dans la gestion de la liste d'attente
- Éviter tout contournement du dispositif
- Trouver un bon équilibre et assurer la fluidité des listes d'attente

Taux de remplissage

Un membre du CLUPP fait le constat d'un usage parfois limité des bateaux, qui naviguent de moins en moins, et peuvent entraîner un effet « bateaux ventouses ».

- Une tarification incitative pour encourager la navigation (mise en place d'une puce sur le bateau permettant de comptabiliser les entrées et sorties)
- Utilisation de technologies (lecture des immatriculations)
- Proposition d'un tarif dégressif aux plaisanciers qui ne naviguent pas s'ils accepteraient de confier leurs bateaux au port pour de la mise en location

Les Ports de Loire-Atlantique rappellent toutefois que certaines propositions peuvent rencontrer des difficultés juridiques. La mise en place de tarifs discriminatoires par rapport à l'usage, viendrait heurter le principe d'égalité entre les usagers.

LAN fidélise déjà certains plaisanciers grâce au « Passeport escales » ou la mise à sec estivale, pour autant certaines pistes complémentaires pourraient être étudiées : un passeport fidélité qui permettrait l'obtention de points pour les bateaux qui naviguent, et ouvrant la possibilité de remise sur une manutention, par exemple.

Les Ports de Loire-Atlantique conviennent de la nécessité de donner des réponses à la frustration globale des usagers sur liste d'attente qui ne voient pas les bateaux sortir.

Nouveaux usages Rbnb

Si la pratique de la location Rbnb se développe, il apparaît toutefois difficile de l'interdire totalement.

- Elle permet malgré tout une forme de découverte d'une nuit à bord d'un bateau
- L'idée de créer des zones spécifiques dans les ports pourrait être une solution complémentaire pour combler les emplacements actuellement non pourvus.
- Une majoration pourrait être imaginée à l'instar du port de Nantes qui indexe de 20 % supplémentaire la redevance du plaisancier pratiquant le Rbnb.

La Commune informe envisager une délibération prochainement pour réduire le nombre de jours autorisés pour cette activité.

• Événements

- La Commune informe que de restrictions d'accès au port le 31 mai en raison du Tour cycliste de Loire atlantique

• Travaux à venir

- Amélioration de la signalétique au niveau de l'aire de carénage
- Suivi des rapports de la société ACCOAST concernant l'état des ouvrages
- La peinture des pieux sur certains pontons correspond à un budget conséquent et interviendrait plutôt dans le cadre de la prochaine concession (les pieux sont toutefois en bon état)
- Une sortie de l'eau de la porte serait nécessaire pour entretien

- Enquête de satisfaction 2025

- Les résultats seront transmis par mail à l'ensemble des usagers
- Le principal sujet de mécontentement concerne le stationnement, en cours de traitement avec la Commune

Bilan financier 2025

- Budget exécuté et synthèse

- Choix d'une augmentation du nombre de contrats annuels entre 2024 et 2025 pour compenser la perte des escales suite à l'ouverture de l'avant-port de la Turballe
- Avoir conséquent concernant l'électricité suite à la défaillance de l'ancien opérateur et après passage chez un nouveau fournisseur
- Transfert de personnel expliquant la hausse de la refacturation et la baisse de la mise à disposition (personnel CCI)
- Hausse des charges de manutention liée à l'avarie de la potence compensée par la location d'une grue. En réponse aux usagers réaffirmant que ces coûts supplémentaires ne doivent pas être compensés par les plaisanciers, LAN indique qu'un dossier juridique est en cours d'instruction avec un objectif d'un accord amiable en priorité

À la demande d'un usager, LAN confirme que la répartition des bateaux dans le port est de l'ordre de 46 % de voiliers et 54 % de bateaux à moteur. Ce sont les voiliers qui apportent la plus grande dynamique de navigation, permettant aussi les escales. Il est affirmé une volonté de maintenir ce taux, d'autant qu'une réduction du nombre de voiliers entraînerait de fortes contraintes sur la station à carburant qui ne serait plus dimensionnée.

Questions diverses

LAN fait part de son inquiétude quant au contexte économique actuel qui génère des doutes sur la navigation à venir. Il est constaté sur les deux dernières années une tendance à la baisse des contrats saisonniers. À l'échelle de LAN, le chiffre d'affaires des contrats annuels est en baisse de 100 K€. On peut noter également une tendance des plaisanciers à faire des choix dans leurs dépenses (exemple d'une diminution de la manutention notamment)

Instances

A la remarque d'un usager sur la redondance des informations transmises lors des conseils portuaires, CLUPP et AG de l'association, les Ports de Loire-Atlantique rappellent que les conseils portuaire et CLUPP sont régis par le Code de transports et réglementairement obligatoires, avec des fonctionnements qui diffèrent :

- Le conseil portuaire est une instance avec les représentants de chaque communauté faisant partie de la vie portuaire (Commune, gestionnaires, usagers, professionnels...)
- Le CLUPP est dédié uniquement aux plaisanciers qui disposent d'un contrat de plus de 6 mois

Les ports de Loire-Atlantique restent ouverts à toute proposition des membres pour optimiser cette réunion et permettre de l'élargir au plus grand nombre.

CLOTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le conseil portuaire est clôturé à 10h15